Zeitschrift: Technische Mitteilungen / Schweizerische Telegraphen- und

Telephonverwaltung = Bulletin technique / Administration des télégraphes et des téléphones suisses = Bollettino tecnico /

Amministrazione dei telegrafi e dei telefoni svizzeri

Herausgeber: Schweizerische Telegraphen- und Telephonverwaltung

Band: 24 (1946)

Heft: 5

Rubrik: XIVe assemblée plénière du comité consultatif international

téléphonique (C. C. I. F.) à Montreux : 21-31 octobre 1946

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

TECHNISCHE MITTEILUNGEN

HERAUSGEGEBEN VON DER SCHWEIZ. TELEGRAPHEN- UND TELEPHON-VERWALTUNG

BULLETIN TECHNIQUE

PUBLIÉ PAR L'ADMINISTRATION DES TÉLÉGRAPHES ET DES TÉLÉPHONES SUISSES

BOLLETTINO TECNICO

PUBBLICATO DALL'AMMINISTRAZIONE DEI TELEGRAFI E DEI TELEFONI SVIZZERI



Inhalt — Sommaire — Sommario: XIVe Assemblée plénière du Comité consultatif international téléphonique (C.C.I.F.), à Montreux, 21—31 octobre 1946. — Filter und Filterprobleme. — Sondages statistiques concernant l'auditoire radiophonique et sa consommation d'électricité. — Die Ansteuerung von Sprechmaschinen im automatischen Telephonverkehr. La commande de machines parlantes au moyen d'émetteurs de chiffres en service téléphonique automatique. — Bach- und Tobelüberquerungen mit Kabel in Zoreskanälen. Traversées de cours d'eau ou de ravins par des câbles en caniveaux zorès. — Die Radar-Demonstrationen der Firma Hasler AG. in Bern. — Neuerungen auf dem Gebiete der Nachrichtentechnik in der Schweiz für das Jahr 1945. — Der schweizerische Gesprächstarif und die Automatisierung des Telephonnetzes. Le tarif suisse des conversations et l'automatisation du réseau téléphonique. — Die finanzielle Tragweite des Radiorundspruchdienstes der PTT-Verwaltung. La portée financière du service de la radiodiffusion de l'administration des PTT. — Aus der Praxis des Telephonstörungsdienstes. — Fachliteratur. Littérature professionnelle. — Totentafel. Nécrologie. — Personalnachrichten. Personnel. Personale.

XIV^e Assemblée plénière du Comité consultatif international téléphonique (C.C.I.F.), à Montreux 21-31 octobre 1946

Pour la première fois depuis sa fondation en 1923, le Comité consultatif international téléphonique tient son assemblée plénière en Suisse.

Le peuple suisse et l'administration des télégraphes et des téléphones en particulier sont fiers de l'honneur qui leur échoit. Ils souhaitent à tous les participants à cette réunion, qui doit contribuer à resserrer les liens entre nations, la plus cordiale bienvenue et forment des vœux sincères pour le succès de leurs délibérations. Ils espèrent que dans le cadre paisible de notre beau Léman les délégués viendront à bout de leur tâche ardue et que, rentrés chez eux conscients du devoir accompli, ils garderont de leur court séjour en Suisse le meilleur souvenir.

